CONVICTS BUILD A CHURCH.

An English Edifice Almost Wholly the Work of Criminals.

In the stony fastness of Portland's rugged isle, or rather promontory—in whose penal settlement the notorious Jabez Balfour is at present expiating his misdeeds—there is a sight which tourists often overlook.

The beautiful garrison church of St. Peter's is convict worth throughout, with the exception only of the colored mosaics in the reredos, which were inserted by an Italian artist. The church is of course of Portland stone, the same material of which St. Paul's cathedral, the law courts, the monument, Westminster bridge and the banqueting-room at Whitehall have been built. St. Peter's is situated just outside the prison domains, and is for the use of the line regiment stationed at Verne citadel, the highest point on the island.

The interest attaching to such a building is heightened by the circumstances that the verger—an ex-warder of Portland prison—can tell you whose work is represented in particular parts. The border around the porch and the mosaic pavement of the sanctuary are the delicate handiwork of Constance Kent, the lady of gentle birth who murdered her stepbrother and was induced to confess her crime by a Brighton clergyman. The stone pulpit, the body of which is in one piece, was erected by the Irish fenians. The font at the door and the lectern in the center were chiseled by young Whitechapel thieves, who proved to be such exceptionally skillful artisans that it was a pity they ever took to thieving. This wild corner of England contains a practically inexhaustible supply of the famous white stone, and as many of the quarries are owned by the government, the Portland convicts are employed to work them. They can be seen at work by the visitor almost any day. Ten or a dozen of them will be tugging a rope attached to a trolley, on which some huge mass of stone is being borne along a narrow line of rails, and the scene forcibly reminds one of the famous picture in which Egyptian slaves are depicted quarrying stones for the temples and palaces of that ancient empire.—London Mail.

DID THE DECENT THING.

Stranger Who Put a Monument Over His Predecessor's Grave.

About a year ago a rather neglected grave in Calvary cemetery was decorated with a handsome headstone, engraved with sentences of loving memory. Before that time the grave had been marked with nothing but the cemetery mark. One day a stranger came to the sexton of the graveyard and said that he had made arrangements with a near-by stone cutter to have a handsome monument placed on the dead man's tomb. The stranger came to look at the grave to see what else could be done to it to put it in shape.

"Mr. Brown was a poor man when he died," said the sexton, "and his widow could not afford a high-class funeral. She couldn't even buy a headstone for the grave. Shortly after her husband's death Mrs. Brown moved away from here, and she has not since returned."

The stranger told the sexton that he had ordered a monument to be placed on the tomb and wanted to look after its being properly placed and also to see that a nice and appropriate inscription was carved upon the stone, something like this: "I mourn the loss of him who lies buried here." He also ordered the grave to be planted with flowers and ivy vines and pulled a large roll of bills from his pockets to pay the sexton in advance for the work he expected him to do.

The sexton was delighted. "Everything shall be done as you direct," said he. "You must have been a great friend of his, I take it, sir!"

"No, I never saw him in my life," replied the stranger.

"You astonish me! How comes it then that you so mourn his loss?"

"I married his widow, my good man," said the stranger, and left the care-taker of graves to put what construction he pleased on his closing remark.—St. Louis Republic.

The Power of Cannon.

La Nature contains a short note in which the horse-power of a cannon is calculated. An Italian cannon of 100 tons, with a charge of 550 pounds of powder and a shot weighing about 2,000 pounds, will give an initial velocity of 523 meters per second; the length of time during which the power acts is less than one hundredth of a second, from which it follows that the horse power developed is about 17,000,000. The writer adds that after about 100 shots the cannon is put out of service, and its total active life is, therefore, only one second. In large modern cannon the horse power runs as high as 24,000,000. If the writer had carried out these calculations still farther he would have found that, after all, this 24,000,000-horse power does not represent a large amount of energy, as it would be just sufficient to run 31 incandescent lamps for only one day.

EXCHANGING MAIL POUCHES.

Devices Recently Approved by Post Office Department.

The perplexing question of safely exchanging mails at stations where fast mail trains do not stop has been solved satisfactorily by the approval recently by the post office department of two devices, either of which will accomplish this much-needed improvement. For a long time there has been in use on all railway post office cars an iron prong attached to the side of the car door, which, when raised in a horizontal position by the clerk within the car, would catch a mail pouch from a crane alongside the track, the pouch being hung on the crane so as to catch in the crotch of the catcher on the car and there hold fast, permitting the railway postal clerk to drag it inside, open the pouch, and make a proper distribution of the mail found within the pouch. But a system of catching a pouch of mail and at the same time delivering another pouch has been a much sought for device. A great many devices of this character have been submitted during the past few years to the post office department and tested, but very few have proved at all satisfactory. The old practice, that of throwing a pouch of mail from a moving train as it ran past a station, was often attended with very serious results, and the object of a combined mail catcher and deliverer is to prevent such difficulties. For instance, it frequently happened that the pouch would be drawn under the wheels of the cars, and both pouch and mail be ground to pieces. Mail thus mutilated, in a great many cases, could hardly be gathered together so as to be forwarded to its destination, and there is no estimate to be placed on a piece of mail, from a personal standpoint, as the message it bears may be of the greatest personal importance, aside from its possible financial importance. Another feature under the old system was the very great amount of wear on pouches thrown from a train. Far more serious than these troubles was the ever present likelihood of some one being struck by a pouch thrown from a postal car, thereby sustaining injury or perhaps being killed.

By the adoption of the improved devices, which catch and deliver at the same time, these troubles will disappear.

Mr. Shallenberger, second assistant postmaster-general, is urging the railroads to adopt either one of the two devices that have been approved by the post office department, and speedily equip their lines for the good not only of the postal service, but of the roads themselves.

There are 10,520 railroad stations in the United States at which mails are taken onto the trains by means of mail catchers and cranes while the train is in motion, and the bag of mail to be delivered is thrown from the car to the ground or platform. By this method the mail is often damaged or destroyed, and the safety of persons standing near is endangered. The need of some better system of exchanging mails at such points is apparent. In 1895 the post office department advertised for devices for this purpose.

Of 35 models submitted, four were selected as the most meritorious, and in 1896 the various railroad companies were requested to adopt some one of the four. Subsequently questions arose as to the validity of certain patents involved, and delays occurred. Recently, after additional tests, the department selected two of the four devices as being satisfactory, and presented to the railroad companies the choice of adopting either of them.—Washington Star.

LONG SPANS.

Remote Periods of Time Brought Together by a Few Lives.

Lord Brougham used to tell how he had conversed with an eyewitness of the execution of Charles I., and, as Brougham did not die until 1868, this represented a space of 219 years with only one life between. Within the last few years there was to be met in London a gentleman whose grandfather had told him of a talk he once had with an old Devonshire laborer who had seen, when a child, the landing of William of Orange in Torbay. The writer of these lines has met at dinner one who had talked with a hostess of Dr. Johnson, in the person of Mrs. David Garrick, while Mr. Gladstone's earlier memories include an interview with Hannah More, who was the great lexicographer's flatterer and friend, and an acquaintanceship with Thomas Grenville, who, not far from 120 years ago, arranged the terms of separation between this country and the United States.—Birmingham (Eng.) Post.

Suspicion.

"Do you remember that girl who came here, and said that what she most desired was a good home?" said the housewife.

"What is the matter?" responded her husband. "Have you missed something else?"

"Yes. I guess she has a good home pretty nearly paid for by this time."—Washington Star.

BLANC MANGE.

Was Known and Loved in England Centuries Ago.

Ben Johnson, in his comedy "The Devil Is an Ass" (1614), makes one of his characters refer to "blanc-manger." This is described by old writers as "a confection of almonds and jelly." It was then as now white, and made of thickened milk. In English it was first called "bland sorre," "blank de sirre," "blank mang," or "blanc-manmang," then "blam-mange," or "blanc-manger." In the older time it was not made as cooks make it now, of isinglass or gelatine, milk or cream, sweetened and flavored. It was formerly composed of the pounded flesh of poultry, boiled with rice and flavored with almonds, etc. Here is the fifteenth century recipe: "To mak bland sorre, tak the mylk of almonds blanched mad with capon brothe then tak the braun of a capon and bet it in a mortair and melethefieche and the mylke to gedur in the mortair with the pestelle and thik it with flour of rise and boil it, put there to sugar or honey and mak it stondinge then lesk it in dyshes and diaper it with turnsole (a drug or spice) and serue it."

There was another recipe "to mak blaunche mang of fleshe," for which the direction was: "Tak ryse and wesshe it and draw it through a stren and temper it with almond mylk then teese the braun of capron or henn small and put the ryse to the mylk and boile it and charge it with the tosed flesshe sesson it with sugar and florishe it with almonds and serue it." There was still another sort, "blank mang" of fish: "Tak a pound of rise and sethe it and bray it till it brests (bursts) and cast it to almond mylk then tak a tenche or a lampry and cast ther to and sethe them togedure and serue it." Blanc mange has always been considered a very delicate food. Paul Scarron, a famous French comic poet (1610-60), the husband of Mme. de Maintenon, commending the genius and delicacy of taste displayed by a friend, said of him: "He has been fed by the muses only on blanc manger and chicken broth."—Gentleman's Magazine.

THE NORTH SEA.

Is Continually Encroaching Upon England's Beaches and Cliffs.

The North sea continually encroaches upon the beaches and cliffs on both its east and west shores. Nearly the entire coast of the counties of Norfolk and Suffolk, England, is melting away before the waves in greater or less rapidity. The sea slowly but surely removes the bluffs, which slip and slide, carrying with them villages and towns that, in the olden time, were among the more important of the kingdom. At Cromer, for instance, the waves break over heaps of debris which once were the brick wall of a lighthouse. The Cromer of old Roman times cannot be located. It is said to be two miles out at sea. In Suffolk the little old-world village of Dunwich is only the remains of a once flourishing town. King Sigebert, of East Angles, had here the seat of his government. In the Norman conquest it began to feel the encroachments of the sea. Even during the reign of Henry II. it had a great reputation and was very rich, with fortifications of sufficient strength to defy the invading troops of Henry's son.

In the days of Edward I. it maintained 11 ships of war. Then the sea went to work in earnest; it first blocked up the port with sands—about 1328—and, in a comparatively short time, swept away more than 400 houses; then a church went, then a monastery, then at last the jail. In the time of Elizabeth four out of six churches had been drowned in the sea. In 1891 the population had shrunk to 213, and those live in terror in a straggling little village in an inland valley, whither they have fled from the all-conquering and advancing sea.—Engineering Magazine.

A POSSIBLE DILEMMA.

Antiquarian Almost Finds Himself in an Exceedingly Bad Trap.

Prof. Max Muller tells, in the Cosmopolis, a delightful story. It concerns a party of antiquarians. While visiting the coin-room of the British museum it was discovered that a rare and practically unique Sicilian piece had vanished. The antiquarians were told that they would have to be searched, and they all consented except one. He said he would die first. The others departed; he was detained. Before proceeding to violence the floor was swept and there in a crevice the coin was found. Apologies were in order, explanations, too. It then appeared that the suspected party, the party who would not be searched, had in his pocket a duplicate of the coin that had vanished, and had only come to compare them. If the other coin had not turned up where would he have been?

—If a friend comes to your office to borrow money and finds you in you will be out, but if he finds you out you will be in.—Chicago News.

—It is surprising how many ugly people have their pictures taken.—Atchison Globe.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au comme des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition, quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégant Cottage Moderne comme Résidence,

No 4832 rue Colisée, encoignure Lyon.

La Confortable Résidence à un étage,

No 4820 rue Colisée, et

Trois splendides lots pour bâtir,

Rue Colisée, entre Bordeaux et Lyon.

SUCCESSION DE WM M. ABBOTT.

No 55,018—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs. — Encanteur — Bureau No 832 rue Carondelet le MARDI, 1er mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans daté le 20 janvier 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° L'élégant cottage-résidence moderne nouvellement construit en bois couvert en ardoises, No 4836 rue Colisée encoignure Lyon, construit retiré du trottoir et entouré d'un joli grillage, allées en shillinger, etc., contenant galerie devant, vestibule, salon, salle à manger octogone, cuisine, office, chambre à coucher, hangar, citerne, etc. La propriété est plus minutieusement décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec bâtisse, etc., située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon, formant l'encoignure des rues Colisée et Lyon, et mesurant 50 pieds de face sur la rue Colisée par 127 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Lyon, et est composé du tout du lot original 13 et 27 pieds 6 pouces, section en croix du lot original No 12.

Cette élégante petite habitation est strictement de première condition et les environs sont choisis étant à proximité des écoles, marchés, et toutes les lignes de chars électriques du haut de la ville.

2° Le superbe site à bâtir, comprenant deux lots de terre plus amplement décrite comme suit à savoir:—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses etc. dans le sixième district dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon laquelle portion de terre est composée du tout des lots originaux 14, 15 et 27 pieds 6 pouces chacun de la section en croix du lot No 12 et mesure 60 pieds de face à la rue Colisée sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une résidence de choix en bois à un étage, No 4820 rue Colisée, retirée de la rue, ayant galerie de façade, 6 chambres, hangar, cuve, etc. La propriété est amplement décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses etc., dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon. La dite portion de terre est composée du tout des lots originaux Nos 16 et 17 et 27 pieds 6 pouces chacun sur la section en croix du lot No 12, et mesurant 60 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Les terrains sont agréables et le voisinage est très désirable.

4° Le lot de choix pour bâtir sur la rue Colisée qui touche la propriété ci-dessus décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations, etc., dans le Sixième District, dans l'ilet No 294 borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon. La portion de terre est composée par le tout du lot original No 18 et 27 pieds 6 pouces sur la section de croix du lot No 28 et mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les propriétés premièrement, secondement et troisièmement ci-dessus décrites ont été acquises comme les six lots originaux ci-dessus décrites Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17, par le décédé William M. Abbott par achat du Eureka Homestead Society pardevant M. T. Ducros, notaire, le 7 mai 1894 enregistré au bureau de transfert, livre 151, folio 418 et la propriété quatrièmement décrite a été acquise par le défunt William M. Abbott par achat de Frank M. Normam et al. par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 juillet 1890, enregistré dans le bureau des transcrits, livre 135, folio 113.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus du prix de l'adjudication de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant B. T. Walshe, Jr, notaire aux frais des acquéreurs

23 jan—23 30—fév 6 13 20 27 à date.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

Succession de James Hyland et épouse

No 51,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 10 janvier 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième Quatrième Willow et Claiborne désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. Eyoung en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne. Lots Nos 2 et 3 sont décrits comme mesurant 30 pieds 9 pouces de face, le mesurement actuel étant à peu près 29 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage contenant 2 chambres, cuisine, hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés foncières et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

PAR LOUIS A. RICHARD & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, 15 février—Cottage double No 2324 rue Bourbon (Anciennement Bagatelle).

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—Le MARDI, 15 février 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre portant la date du 10 janvier 1898, issu par l'Hon N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée de la succession de Louis Roth, No 55,256 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Proeper, St-Antoine et Claiborne, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 26, et mesure 25 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Bagatolle sur 128 pieds et 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, contenant en tout quelque six chambres.

Conditions—La moitié ou plus ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt garantis par hypothèque sur le vendeur et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication devant être fait au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 16 22 30—fév 6 13 14 15

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteux—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 17 février 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 12 janvier 1898, de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de district pour la paroisze d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Fernandez, No 52,119 les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

1° Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles et les rues Carondelet, Berlin et Milan, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, conformément à un devis d'arpentage par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 12 janvier 1898, et mesurant conformément comme suit:

Lots A, B et C mesurent chacun 26 pieds 5 pouces, ou en tout 79 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "A" forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Berlin. Lot "D" mesure 35 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charlet par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "E" mesure 35 pieds 6 pouces de face à l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "F" touche aux lots dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Berlin par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La subdivision des lots ci-dessus étant composée des lots originels Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24 du dit ilet sur le plan attaché à un acte de vente par devant Sélim Magner ancien notaire en cette ville, en date du 18 juillet 1868, de la New Orleans and Carrollton R. R. Co., à R. Pocheln. Les hangars du fond du lot "F" seront transportes au fond des lots "D" et "E" aux frais du vendeur, et toutes les améliorations "D" et "E." Tous ces lots seront vendus subdivisés conformément au susdit plan par Del l'Isle, voyer. La propriété ci-dessus est vendue sujette aux baux et loyers qui s'y trouvent, lesquels seront annoncés au moment de la vente.

2° Le grand ilet, élevé de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Green (maintenant Liberté), St. George (maintenant Howard), désigné par le No 88 (maintenant 5+8), subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les lots Nos 1 à 24, tous deux inclusivement, sur un plan par A. De Armas, député voyer général, en date du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Doriodourt, notaire en cette ville, d'après lequel le plan des dits lots mesurent comme suit:

Lot No 1 formant l'encoignure des rues Robert et Liberté; lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 m surant chacun 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur; lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, Lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur. Lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Liberté sur 150 pieds 5 pouces de profondeur, et lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Howard sur 151 pieds 5 pouces de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 jan—16 23 30—fev 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre bien Remblayés,

SUR LA RUE WATER.

Entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Succession de Joseph Ritter.

No 42,026—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet—JEUDI, 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 5 Janv. 1898, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Les trois lots à bâtir bien remplis dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Austerlitz, Constantinople, désignés par les Nos 4, 5, et 6 dans l'ilet No 90, conformément à un plan de A. Bonnonsquie, ingénieur civil en date du 19 mars 1872, déposé dans le bureau de Alfred Bouligny encanteur et référé dans l'acte de vente de Edmond Burthe par devant A. Pitot Jr notaire, le 30 avril 1872 mesurant comme suit: lot No 4, 25 pieds 2 lignes de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne du fond, sur 101 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 25 pieds 1 pouce de face sur la rue Water et la même largeur dans le fond par 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4, et 99 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6. Lot No 6 25 pieds 2 lignes de face sur la rue Water la même largeur sur la ligne du fond par 99 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5, et 98 pieds 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 7. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Faisant face au fleuve, aux grands docks Stuyvesant, grandes fabriques et chars à vapeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de un en un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et l'on de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 10 pour cent honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 jan—9 11 16 23 30—fév 6 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55,643—Division D—Eiseman bros, etCo vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale Eiseman Bros et Co., et les membres individuels soient convoqués et tenus pardevant William Ardill, notaire public en son bureau No 830, rue Commune en cette ville commencant le 10 Mars 1898, à 11 heures A. M, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle des procédures judiciaires contre la personne et la propriété de ladite pétitionnaires soient suspendues, et que J. J. Reilly, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents

Nouvelle-Orléans le 5 février 1898.

Signe: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme: JAS D RANKIN, Député-greffier.

8 fév—8 20—10 mars.

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE en PARTAGE

—D'UNE—

Splendide Propriété

—POUR—

PLACEMENT, RÉSIDENCE

—OU—

SPÉCULATION,

Située Avantageusement

—DANS—

LA GRANDE

Avenue Napoléon,

— ENTRE LES RUES —

CARONDELET et BARONNE

En pleine vue de la

Magnifique Avenue St-Charles,

Une de ces rares occasions qu'on ne rencontre qu'à de longs intervalles et desquelles le sage se hâte de profiter.

Devant être Vendue en Lots.

Mme Mary Hottinger vs John G. Hottinger et als.

No 51,727—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 5 mars 1897, et signé le 11 mars 1897, par l'hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Douze splendides lots de terre élevés devant être vendus séparément, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et le lot No 24, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, en date du 20 février 1897, et mesurant d'après ledit devis comme suit:

Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Carondelet. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 24 mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, consistent en une résidence en bois à deux étages avec six chambres; un cottage double en bois à un étage, avec quatre chambres de chaque côté, et une écurie en bois à un étage. Ces améliorations seront vendues séparément des lots. Les acquéreurs devront les enlever des terrains dans les trente jours de la date de l'adjudication.

Les améliorations sur le lot No 24 désignés par les numéros municipaux 4321 et 4323 rue Carondelet, sont un cottage double en bois à un étage, contenant quatre chambres, allée et hangar de côté. Ces améliorations sont vendues ensemble avec le terrain sur lequel elles se trouvent, désigné comme lot No 24. Tous les lots ci-dessus seront vendus séparément après un plan copié du susdit devis exposé au moment de la vente.

Après l'avenue St-Charles l'avenue Napoléon est la plus belle rue comme résidence au dessus de la rue Canal, et promet de rivaliser avec l'avenue St-Charles dans un avenir prochain.

La situation de cette propriété ne pourrait pas être améliorée ayant une belle rue pavée et une banquette en schillinger sur le devant. La rue Baronne est également pavée.

Ceux désirant des sites de résidences et d'un placement et d'une hausse certaine agiront sagement en achetant ces propriétés qui augmenteront en valeur aussi sûr que la Nouvelle-Orléans prendra valeur et qui s'accroîtra journellement quoique l'on puisse dire au contraire. Pour une résidence d'avenue, les avantages qu'offre l'avenue Napoléon sont d'une apparence que peut que être discutées. Un mot aux sages est suffisant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans, avec billets de l'acquéreur ou des acquéreurs divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, portant intérêt de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final garanti par lien et privilèges de vendeur sur toutes les propriétés vendues ainsi bien que toutes les autres clauses de garanties, incluant le 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucun d'entre eux. Les améliorations qui sont vendues avec les lots doivent être tenues assurées, et la police transférée au porteur ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 jan—29 30—fev—6 13 20 27 28 mars—1

Les meilleurs!
Les plus beaux!!
Et les plus appropriés!!!

CADEAUX

Des Jours de Fêtes

A offrir à ceux que l'on aime, à ces chers parents en MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, etc., en grande variété aux prix les plus raisonnables, chez

FRANTZ BROS. & CO.,

— Successeurs de —

FRANTZ & OPITZ,

No 129

RUE BOURBON,

Près Canal.

N. B.—Les ordres des campagnes seront promptement exécutés.

16 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Seuls et Doubles et Lots à Batir

Dans une bonne Localité du Second District.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54,532 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue commune il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 21 janvier 1898 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, division "A", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Damaine Rochblave et Dorgenois, relevé de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citernes, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134 vers la rue Rocheblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes vers la rue Dorgenois le séparant du lot No 132. Loyer au taux de $16 8 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement payant.

2° Le cottage en bois confortable et seul à un étage, No 1206 rue Broad, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Hôpital et Quartier, contenant six chambres, citernes